



*Natacha Bouchart*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 20 MAI 2021**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**la séance est ouverte à 17H00**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, après interventions de Mr De Fleurian, Mme Quenez et réponses de Mr Pestre, Mme la Présidente, Mr Allemand.

**APPROUVE, à l'unanimité** le fait de retirer le point 2 « Fixer, sans conditions de limites et pour l'intégralité des actes désignés ci-après, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, les tarifs des prestations en régie et de location de matériel, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; » des délégations du Conseil à la Présidente ; et le **MAINTIENT** de l'ensemble des autres attributions.

**APPROUVE, à l'unanimité** la constitution de ce groupement de commandes entre la Ville de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et le CCAS pour les prestations d'affranchissement du courrier pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 ; **AUTORISE** Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à :

\*signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement

\* la consultation par voie d'appel d'offres et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;

\*à signer l'accord-cadre en résultant pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant de l'accord-cadre ;

\*à prendre toute décision relative à l'exécution de l'accord-cadre, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

**ATTRIBUE, à 53 voix pour et 2 non participations** une subvention de 2.500 € à l'association des Traileurs Opalois ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de partenariat ainsi que ses éventuels avenants, après intervention de Mme Krawczyk et réponses de Mme la Présidente et Mme Ledoux

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'une durée de trois ans, éventuellement

renouvelable, et, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de d'un agent contractuel à l'aéroport Calais-Marck.

**DECIDE, à l'unanimité** de prendre acte de la mise à disposition d'un agent à l'agglomération au service urbanisme, dès le 01<sup>er</sup> juin 2021 ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection la convention de mise à disposition.

**APPROUVE, à l'unanimité** le dossier de réalisation et le programme des équipements publics, établi conformément aux articles R 311-7 et R 311-8 du code de l'Urbanisme de la ZAC de la Briquèterie ; **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette procédure, après interventions de Mr Duffy, Mr De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

**APPROUVE, à l'unanimité** la signature de la convention de mise à disposition et ses éventuels avenants avec la société Cargo Beamer ; **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention et ses éventuels avenants fixant les modalités techniques, administratives et financières prises en charges par la société Cargo Beamer, futur exploitant de l'embranchement ferré.

**APPROUVE, à l'unanimité** la cession d'un lot de 2 414 m<sup>2</sup> environ, sur les parcelles actuellement cadastrées BY 599 et BY 598 pour partie, au prix de 35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente prévisionnel de 84 490 € HT, au profit de la société GOLIAT ou de ses éventuels substitués ; **AUTORISE** Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession.

**ACTE, à l'unanimité** que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la ville de Coulogne a eu lieu ce jour, après intervention de Mr Duffy.

**ADOpte, à l'unanimité** le nouveau règlement intérieur de l'aire de Grand Passage, la convention d'occupation associée, ainsi que les tarifications proposées, qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 ; **APPROUVE** le principe du lissage tarifaire sur 3 ans qui se traduira par une augmentation de 1.50 € sur l'ensemble des tarifs hebdomadaires concernés sur cette aire pour l'année 2022 puis l'année 2023.

**APPROUVE, à l'unanimité** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et le CCAS pour la fourniture de carburants et de combustibles liquides pour la période 2021-2025 ; **AUTORISE** Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à :

\*signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;

\*d'autoriser la consultation par voie d'appel d'offres et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;

\*signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché ; et d'autoriser Mme la Présidente à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation des contrats si cela s'avère nécessaire.

**APPROUVE, à l'unanimité** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Calais, et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour l'entretien et la réparation des véhicules et des équipements des parcs automobiles municipal et communautaire pour la période 2021-2025 ; **AUTORISE** Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à :

\*signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;

\*d'autoriser la consultation par voie d'appel d'offres et dans le cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée ;

\*à signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant des marchés ; et d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision relative à l'exécution des marchés, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation des contrats si cela s'avère nécessaire.

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à engager une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique ; **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**APPROUVE, à l'unanimité** la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Grand CALAIS Terre & Mers et la ville de Calais pour des prestations de lutte contre les nuisibles ; **AUTORISE** Madame La Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à :

\*signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ; et d'autoriser la consultation par voie de procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;

\*signer l'accord cadre en résultant ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention territoriale globale 2021-2024 ainsi que ses éventuels avenants entre la CAF, Grand Calais Terres et Mers, Les Attaques, Bonningues-lès-Calais, Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, Marck, Nielles-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes, Saint-Tricat et Sangatte.

**FIXE, à l'unanimité** les tarifs du Bar snacking de la Base Tom Souville ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces et avenants utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

**APPROUVE, à l'unanimité** la perception de la taxe de séjour intercommunale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ainsi que l'application d'un tarif correspondant à 2% du coût de la nuitée hors taxe dans les hébergements sans classement ou en attente de classement, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 1,50 euros, après interventions de Mme Krawczyk, Mr De Fleurian et réponse de Mr Pestre

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'adhésion à l'IREV et tout document relatif à la formalisation de celle-ci ; **AUTORISE** à engager et mandater les sommes correspondantes soit 2 500 €.

**ADOpte, à l'unanimité** la programmation annuelle 2021 du Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance ; **AUTORISE** Mme la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à :

\*signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,

\*engager les crédits de Grand Calais Terres & Mers dans la limite des plans de financement agréés, et ce, dans la limite du budget voté pour l'exercice 2021, après interventions de Mr De Fleurian, Mme Quenez et réponses de Mr Waroczyk, Mme la Présidente.

**DECIDE, à l'unanimité** d'adhérer à l'Afac-Agroforesterie ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de partenariat « Plantons en France » avec « le Fonds pour l'Arbre », fonds de dotation pour cet appel à projet, après intervention de Mme Quenez et réponse de Mme la Présidente.

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de participation à l'étude de préféabilité d'un outil d'aide à la décision en vue des prévisions météo-océaniques, avec le PMCO.

**DECIDE, à 53 voix pour et 2 absentations** de déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2020 des différents budgets dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROUVE, à 52 voix pour et 2 abstentions** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général et budgets annexes, après interventions de Mr Duffy, Mr de Fleurian et réponse de Mr Cambraye

**ADOpte, et APPROUVE à l'unanimité** l'affectation définitive des résultats 2020 du budget général et des budgets annexes.

**APPROUVE, à l'unanimité** la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2021

**APPROUVE, à l'unanimité** la décision modificative n°1 du Budget de la Zone Marcel Doret de l'exercice 2021

**APPROUVE, à l'unanimité** la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2021

**APPROUVE, à l'unanimité** la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'Aéroport de l'exercice 2021

**APPROUVE, à l'unanimité** l'attribution des subventions en complément des subventions octroyées lors des précédents conseils communautaires ; **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation desdites subventions.

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2021 un fonds de concours à la commune de Coulogne d'un montant total de 11 190,00 € en vue de participer au financement des projets d'investissement de la commune ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**AUTORISE, à l'unanimité** Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2021 un fonds de concours à la commune de Les Attaques d'un montant total de 20 000,00 € en vue de participer au financement du projet d'investissement de la commune ; **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**DECIDE, à 50 voix pour, 2 abstentions et 3 non participations** d'accepter la proposition de souscrire de nouvelles actions au capital de la SPL « Commerce et Centre urbain Calais »

**La séance est levée à 18h25**